



École
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 084-200027258-20240517-D4_3005-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N°4

Tarifs 2024 ateliers d'éducation artistique et culturelle

Étaient présent-es

Damien Malinas, président de l'ESAA,
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, déléguée à l'enseignement supérieur,
Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle,
Marc Simelière, conseiller municipal,
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville,
Émilie Masse, professeur d'enseignement artistique, conservation-restauration
Benoit Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,
Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et technique,
Gabrielle Chailloux, représentante des étudiant-es CR,
Corinne Ramelly, conseillère représentant le cabinet de Madame le Maire d'Avignon.
Morgan Labar, directeur,
Raphaëlle Mancini, administrateur,
Émilie Cosme, ressources humaines et comptabilité

Étaient absent.e.s excusé-es

Bénédicte Lefeuvre, directrice régionale DRAC PACA,
Dalia Messara, chargée de mission enseignement supérieur DRAC PACA,
Thierry Suquet, préfet du Vaucluse,
Ghislaine Persia, conseillère municipale,
Salma Ghezal, responsable pédagogique et coordination de la recherche.
Émilie Chabert, coordinatrice administrative,

Procurations

Cécile Helle, Maire d'Avignon en faveur d'Anne Gagniard,
Ghislaine Persia, conseillère municipale en faveur d'Émilie Masse
Frédérique Corcoral, adjointe au maire en faveur de Marc Simelière

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'éducation,
Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École supérieure d'art d'Avignon,
Considérant la délibération relative aux tarifs des ateliers libres pour le cycle scolaire 2023-2024 ;

Considérant que l'ESAA développe au travers du projet d'éducation artistique et culturelle (EAC) en réponse aux besoins du territoire de la Région Sud,

Considérant l'inscription des ateliers EAC dans le PASS CULTURE,

Considérant qu'il convient d'adopter les tarifs des prestations pour l'éducation artistique et culturelle pour l'année scolaire 2024-2025,

il est proposé aux membres du Conseil d'administration l'organisation cible ci-dessous et les tarifs 2024-2025, identiques à l'année précédente pour les tarifs pleins et des tarifs simplifiés pour les tarifs sociaux.

Contexte :

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture.

<https://www.education.gouv.fr/l-education-artistique-et-culturelle-7496>

Depuis 2021, l'ESAA mène une politique d'EAC active.

On notera en particulier le partenariat avec le Festival d'Avignon et la tenue d'atelier à destination du jeune public, ainsi que la réalisation de la brochure jeune public en 2021. On notera également la participation au Festival *C'est pas du luxe* depuis 2018, en particulier la proposition de quatre ateliers par les intervenants des ateliers de pratique amateur.

Il importe de mentionner la nouvelle politique engagée par l'actuelle direction, visant à donner accès au plus grand nombre à des contenus exigeants. Ainsi du partenariat avec le laboratoire de recherche-crédation SACRe (PSL Université) dans le cadre de la programmation gratuite du Festival d'Avignon 2022, de la présentation de l'atelier menée au Muséum Requien dans le cadre d'une carte blanche l'ESAA au Festival de l'Histoire de l'Art de Fontainebleau (3, 4 et 5 juin 2022), ou encore des interventions de chercheurs de l'établissement à destination du grand public (conférences de Morgan Labar, directeur de l'ESAA et historien d'art, au FRAC PACA en octobre 2021, à la Collection Lambert en Avignon en mai 2022, etc.).

Lieu privilégié de sensibilisation artistique, les ateliers d'EAC sont destinés à un large public, de tous âges et origines sociales. Ayant pris la mesure d'un engouement croissant pour les loisirs culturels dont les pratiques artistiques, l'ESAA a réinventé sa programmation à destination des publics mais souhaite aujourd'hui réinterroger son territoire au service des territoires dits plus éloignés des dispositifs. Cette dynamique de travail s'inscrit d'ailleurs pleinement dans le cadre du [Printemps de la ruralité](#) porté par le Ministère de la culture.

Pour ce faire, vous trouverez l'offre dessinée pour l'année 2024-2025 :

1. Un maintien des ateliers de sensibilisation et de pratique organisé chaque semaine par l'EAA :

Rappel des effectifs du cycle 2023-2024 :

Photo : 15

Enfants :

-CP, CE1, CE2 : 9

-CM1 CM2 : 5

-Collégiens : 15

-Lycéens : 6

Dessin/peinture :

-10h : 12

-14h : 11

Grands Débutants : 16

Soit au total de 89 personnes accueillies. Il y a 8 annulations après inscription.

Organisation cible 2024-2025 :

		nature	nombre de places	nombre d'heures	intervenant	jour	plage
1	Atelier PHOTOGRAPHIE	photographie	15	2,5	Thomas Bohl	mardi	18 heures -20 heures 30
2	Atelier DESSIN SENIORS	dessin	24	4	Dominique Favet	mardi	10 h/12 heures et 14heures /16 heures
3	Atelier GRANDS DEBUTANTS-ADULTES	Grands débutants adultes	12	2	chargé EAC	vendredi	18 heures-20 heures
4	JEUNE PUBLIC-CP/CE1 et CE2	arts et dessin	12	1,5	chargé EAC	mercredi	13 heures- 14 heures 30
5	JEUNE PUBLIC/CM1 et CM2	arts et dessin	12	1,5	chargé EAC	mercredi	15 heures-16 heures 30
6	JEUNE PUBLIC COLLEGIENS	arts et dessin	12	1,5	chargé EAC	mercredi	17 heures 18h30
7	JEUNE PUBLIC LYCEEN (prépare ton parcours sup!)	arts et dessin	12	1,5	chargé EAC	mercredi	18 heures 30 -20 heures
TOTAL			99	14.5			

Les ateliers débuteront le 30 septembre 2024 et finiront le samedi 1^{er} juin 2025 (pas d'ateliers lors des vacances scolaires de la zone B et durant les ponts liés à des jours fériés).

Pour leur paiement, l'ESAA a mis en place un règlement fixant les règles de paiement avant l'inscription définitive à l'ESAA. Aucun remboursement n'est possible après inscription.

Les inscrit.es aux ateliers d'EAC doivent respecter le règlement intérieur de l'ESAA. En cas de non-respect, l'administration se réserve le droit d'exclusion de l'atelier.

2. La consolidation des projets de partenariat avec les acteurs de la Ville d'Avignon :

L'ESAA développe chaque année des projets de partenariat avec les acteurs du territoire avignonnais au travers de projets artistiques à destination de tous les publics.

-C'est mon patrimoine ;

-Festival tous artistes ;

-Partenariat avec *C'est pas du luxe* ;

-Partenariat avec la Chartreuse ;

-Partenariat avec le Totem ;

-Partenariat avec le Festival d'Avignon ;

-Partenariat avec l'Espace Pluriel et la Croix des Oiseaux ;



-Partenariat avec Vaucluse Alzheimer ;

-Partenariat avec la Maison Paisible, EHPAD avignonnais.

Il est proposé de confirmer ces partenariats pour 2024 2025 et de confier la réalisation de ces projets au chargé des ateliers EAC.

3. Développer des ateliers de la ruralité culturelle par le biais de l'art mis en boîte :

Il est proposé d'acquérir un véhicule (type camping-car) pour créer des ateliers dans les territoires ruraux du Département du Vaucluse.

Exemple de camion-musée déjà éprouvé par le centre Georges Pompidou : [Le MuMo, ce camion-musée qui fait voyager l'art sur les routes de France - Magazine - Centre Pompidou](#)

Le financement de cette nouvelle activité pourrait faire l'objet d'une demande de financement exceptionnelle auprès de la DRAC PACA (note projet jointe à la délibération) notamment.

Le Conseil d'administration du 17 mai 2019, après en avoir délibéré, approuve les tarifs pour les ateliers d'EAC :

ARTICLE 1 : les tarifs des activités de l'ESAA applicables pour le cycle scolaire 2024-2025 sont déterminés ainsi qu'il suit :

Tarif des ateliers d'éducation artistique et culturelle (EAC) Tarif annuel pour un cycle scolaire Cours hebdomadaires pour une année scolaire		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Enfant	180€	230€
Adulte	230€	300€

Ces tarifs sont identiques à 2023.

Pour les tarifs sociaux, il est proposé de se référer au coefficient familial de la CAF à compter de 2024 et de supprimer la dégressivité en cas de second atelier. Les tarifs évoluent mais restent faibles.

Tarif social des ateliers d'éducation artistique et culturelle (EAC) pour les personnes ayant un coefficient familial inférieur ou égal à 1 000€ en mai de l'année en cours (en référence au barème de la CAF) les personnes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) Tarif annuel pour un cycle scolaire Cours hebdomadaires pour une année scolaire		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Enfant	120€	120€

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 084-200027258-20240517-D4_3005-DE



Adulte	130€	130€

**sur production d'une pièce justificative uniquement (cf. règlement des paiements)*

Par ailleurs, l'ESAA conserve la possibilité d'organiser des stages et des événements en lien avec les ateliers d'EAC. La réactivation de la régie de recettes permettrait cette mise en œuvre sous réserve de demandes spécifiques.

Ces tarifs sont identiques à 2024.

Tarif unique pour stages enfants		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
5 heures	20€	25€
10 heures	40€	50€
15 heures	60€	75€
20 heures	80€	100€

Tarif unique événements enfants	
Durée de l'évènement 3 heures	10 euros par enfant

Tarif unique pour les stages adultes		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
5 heures	30€	40€
10 heures	60€	80€
15 heures	90€	105€
20 heures	110€	130€

Tarif unique pour les Master Class EAC		
	Résidence à Avignon	Résidence hors Avignon
Prestation individualisée (forfait par heure)	25€	30€
Forfait Demi-journée/soirée	50€	60€
Forfait Journée	100€	120€
Semaine (5 journées)	500€	600€

Tarif unique pour des prestations à la carte pour des groupes (15 personnes maximum)		
	Structure à but non lucratif	Structure à but lucratif
Prestation à l'heure	100€	125€
Forfait Demi-journée/soirée	400€	500€
Forfait Journée	800€	1 000€
Semaine (5 journées)	4 000€	5 000€

ARTICLE 2 : à titre exceptionnel et en fonction d'une situation d'urgence, le directeur, ou son représentant est autorisé à accorder des exonérations par le biais de certificat administratif ou des réductions de tarifs exceptionnels.

ARTICLE 3 : il est décidé d'autoriser le directeur et l'administrateur à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre des nouveaux tarifs.

ARTICLE 4 : l'application de ces tarifs sera effective dans le budget cycle scolaire 2024-2025.

Vote	
Nombre de votants	12 dont 3 pouvoirs
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr